

Mairie de MARPIRE
Ille-et-Vilaine
3522

N° 2026/51

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05.10.2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX

Le 12 OCTOBRE, à 20H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme HALLET Christelle, Maire,

Etaient présents : LEJAS Frédéric - BEAUDUCÉ Cécile - HALLET Christelle - DUBOIS Gildas - TROPEE Rémi - FAUCHEUX Ludivine - DAVENEL Guillemette - GOUGEON Richard - MANCEL Charlene - DAGUISE Laurent - CAMEREL Franck - PAIN Thomas - NEVEU Margaux - QUEMENER Emilie - BENARD Charline formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

Mme QUEMENER Emilie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Recensement de la population 2027 : Recrutement de deux agents recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui auront lieu du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 modifiée du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 15 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer deux emplois d'agents recenseurs contractuels pour la période du 21 janvier 2027 au 20 février 2027,
- Chaque agent recenseur percevra une rémunération à hauteur de 850€ brut.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Christelle HALLET

